

École Notre-Dame de Lorette

Assemblée générale des parents du 5 septembre 2007

Compte rendu

Mot de bienvenue

Patrice Perreault, directeur, souhaite la bienvenue à tous les gens présents.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nancy Fafard, secondé par Louise Bellefleur d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2007

Carole Ladouceur propose d'adopter le procès-verbal. Secondé par Richard Duguay.

3. Rôles du Conseil d'Établissement (CÉ)

L'information concernant ce comité de parents a été donnée par Patrice Perreault. Chaque école a son conseil d'établissement, qui est constitué d'un nombre égal de parents et de membres du personnel de l'école. Le conseil, qui est toujours présidé par un parent, a un rôle décisionnel sur plusieurs questions, dont l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif de l'école, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps attribué à chacune des matières, la politique d'encadrement des élèves, le budget de l'école et l'affectation des locaux. Sur d'autres points, le conseil d'établissement est nécessairement consulté, notamment en ce qui concerne le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, la fermeture de l'école, les critères d'embauche de la direction ou le statut confessionnel de l'école.

4. Nominations d'un(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

Nancy Fafard propose Patrice Perreault secondé par Louise Bellefleur comme président d'élection.

Nathalie Rousseau propose Louise Bellefleur secondé par Nancy Fafard comme secrétaire.

5. Explication de la procédure d'élection

Patrice Perreault explique la procédure d'élection. Il y a trois postes en élection pour des mandats de deux ans.

6. Mises en candidatures

Mme Geoffroy propose la candidature de Mme St-Amand. Mme St-Amand accepte.

M. Duguay propose la candidature de M. Brodeur. M. Brodeur accepte.

Mme Gagné propose la candidature de Mme Thiboutot. Mme Thiboutot accepte.

Mme Fafard propose la candidature de Mme Ladouceur. Mme Ladouceur accepte.

7. Élection au conseil d'établissement

Comme il y a quatre candidats et trois postes, nous tenons un vote secret. Chacun des douze participants doit inscrire le nom des trois candidats qu'il souhaite élire. Les trois candidats ayant reçu le plus de votes seront élus. Mmes Ladouceur, Thiboutot et St-Amand sont élues. M. Perreault les félicite et remercie également M. Brodeur pour son intérêt à s'impliquer dans l'école.

Ces personnes sont élues, pour un mandat de 2 ans.

8. Élections du représentant au comité de parents

Mme Thiboutot propose Mme Bellefleur. Mme Bellefleur accepte.

Mme Ladouceur propose Mme St-Amand comme substitut au comité de parents. Mme St-Amand accepte.

9. Formation de l'organisme de participation de parents (OPP)

Mme Fafard propose de former un O.P.P. Compte-tenu du nombre restreint de parents intéressés, il n'y pas d'élection formelle pour devenir membre de l'OPP. Chaque parent qui exprime un intérêt devient membre automatiquement.

10. Rencontres du conseil d'établissement

Voici les dates des rencontres du conseil d'établissement et du comité de travail. Toutes les rencontres auront lieu à 19h15.

C.É. : 10 octobre, 12 décembre, 6 février, 16 avril et 11 juin.

Comité de travail : 14 novembre, 16 janvier, 19 mars et 14 mai.

11. Levée de l'assemblée

Mme Fafard propose la levée de l'assemblée à 21h00.